

# **COMMUNE DE LANNEDERN**

# CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 à 19H30 SALLE POLYVALENTE

L'an deux mil vingt, le neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LANNEDERN, légalement convoqué le quatorze aout 2020, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Pauline CARO, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Mme Lucie RECORDON, absente excusée donne procuration à M. Pierre-Yves RICHARD

Mme Sabrina LE BRIS FAUGLAS est nommée secrétaire de séance.

### **DELIBÉRATION: INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

### La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-012

### Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Président : Maire, Pauline CARO

Membres titulaires: Émilie LE ROUX, Pierre-Yves RICHARD, Fabien HUGUET

Membres suppléants : Lucie RECORDON, Philippe FAVENNEC, Stéphane COCHENNEC

### **Commission Finances-Budgets**

Président : Maire, Pauline CARO

Vice-Président : Laetitia HOUMANT

Membres titulaires : Émilie LE ROUX, Pierre-Yves RICHARD, Stéphane COCHENNEC

Membres suppléants : Philippe FAVENNEC, Sabrina LE BRIS-FAUGLAS, Hervé BRABANT

### Commission Communale des impôts directs

Membre de droit : Maire, Pauline CARO

Membres titulaires élus : Sabrina LE BRIS-FAUGLAS, Lucie RECORDON, Fabien HUGUET

Membres titulaires nommés: Marie-France CARRAZ, Pierre LOCHOU, Catherine RIVALAIN

Membres suppléants élus : Philippe FAVENNEC, Hervé BRABANT, Laetitia HOURMANT

Membres suppléants nommés : Guy BELLEC, Jean-Yves HERRY, Jean-Marc CLOST

### Commission Voirie-Réseaux-Bâtiments et Patrimoine

Président : Maire, Pauline CARO

Vice-Président : Pierre-Yves RICHARD

Membres titulaires: Stéphane COCHENNEC, Philippe FAVENNEC, Hervé BRABANT, Laetitia HOURMANT

### **Commission Ecole-Culture-Action Sociale**

Président : Maire, Pauline CARO Vice-Président : Émilie LE ROUX

Membres titulaires: Sabrina LE BRIS-FAUGLAS, Lucie RECORDON, Fabien HUGUET, Laetitia HOUMANT

#### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

# DELIBÉRATION : DÉLÉGATIONS COMMUNALES AUPRES D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

### La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-013

### Délégués au S.I.E.C.E Syndicat Intercommunal d'Éclairage et de Communications Électroniques

Membres titulaires : Pierre-Yves RICHARD, Hervé BRABANT Membres suppléants : Fabien HUGUET, Lucie RECORDON

### <u>Délégués au S.D.E.F Syndicat Départemental de L'Énergie du Finistère</u>

Membres titulaires : Pierre-Yves RICHARD, Hervé BRABANT Membres suppléants : Fabien HUGUET, Lucie RECORDON

### Délégués au S.I.M.I.F Syndicat Intercommunal Mixte du Finistère

Membre titulaire : Émilie LE ROUX

Membre suppléant : Pierre-Yves RICHARD

### Délégués au S.D.I.S Service Départemental d'Incendie et de Secours

Membres titulaire: Fabien HUGUET

Membres suppléant : Philippe FAVENNEC

### Délégués à l'A.D.M.R Aide à Domicile en Milieu Rural

Membres titulaire : Lucie RECORDON

Membres suppléant : Émilie LE ROUX

### Délégués à la C.L.I Commission Locale d'information (centrale Brennilis)

Délégué : Hervé BRABANT

### Délégué à la Défense

Correspondant: Stéphane COCHENNEC

### Délégué à la Sécurité

Correspondant: Maire, Pauline CARO

#### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

# DÉLIBÉRATION : RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INITIATION DE LA LANGUE BRETONNE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

La convention est arrivée à terme en juillet 2020. Il est proposé de la reconduire pour 1 an dans les conditions suivantes :

- Deux heures hebdomadaires d'intervention,

- Participation communale : 1 201,20 € maximum

### Objet de la délibération :

- Autoriser Mme Le maire à signer la convention,

 Autoriser l'inscription au budget de la participation communale au compte 611 d'un montant annuel de 1 201,20 €.

### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

### **DÉLIBÉRATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2020**

Mme Émilie LE ROUX fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subventions des associations pour l'année 2020 :

| Nom                        | Objet  | Accordé 2020 |
|----------------------------|--|--------------|
| An nor Digored             | Organisation de manifestations pour financer les activités de l'Ehpad Plonevez | 100          |
| Sports et loisirs          | gym renouvellement de matériel   | 100          |
| Handball Pleyben           |  | 50           |
| Ecole de musique Brasparts |  | 10           |
| ADMR                       | service à la personne et maintien à domicile                                   | 304          |
| FSE Louis Hémon            | aide aux fournitures scolaires (courrier de décembre 2019)                     | 322          |
| Mam Les Bugale Moutiks     |  | 350          |
| Croix rouge                |  | 50           |
| solidarité paysans         |  | 50           |
| DDEN                       | délégué éducation nationale  | 25           |
| IREO Lesneven              | Branche de la MFR de Lesneven  | 23           |
| Secours populaire          |  | 50           |
| Secours catholique         |  | 50           |
| APE                        |  | 500          |
| Arrée Lecture              |  | 450          |
|                            | Total  | 2434         |

### Objet de la délibération :

- d'attribuer, pour le montant total de 2 434 €, les subventions communales comme indiquées ci-dessus,
- de préciser que les associations bénéficiaires devront présenter leur rapport d'activité avant le versement,
- d'affecter cette dépense de fonctionnement à l'article 6574 du budget 2020 de la Commune.

### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

### **DÉLIBÉRATION: FINANCEMENT PARTICIPATIF PLATEFORME KENGO**

La commune souhaite procéder au remplacement de la bannière de l'église. Une cagnotte est envisagée auprès de la plateforme Kengo. L'ensemble des sommes collectées dans ce cadre sera reversé dans son intégralité (moins la commission de 8% TTC) à la commune.

Afin de mener à bien ce projet, il y a lieu de conventionner à ce sujet :

### Objet de la délibération :

- d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de mandat avec la plateforme Kengo,

### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

# DEMANDE DE PROROGATION EMPRUNT COURT TERME RELAIS ATTENTE SUBVENTIONS

Par délibération n°2019-022 en date du 9 septembre 2019, la commune a contracté un prêt relais court terme (en attente de versement des subventions) auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant: 150 000 €

<u>Durée</u>: 12 mois avec un différé du capital: paiement des intérêts trimestriels sur 9 mois et remboursement du capital à la dernière échéance soit au 12<sup>ème</sup> mois.

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 150 €

Taux variable: Euribor 3 mois moyenné +1 %

<u>Déblocage</u>: la réalisation doit intervenir au plus tard dans les 6 mois après la date d'acceptation par le Crédit Agricole.

Déblocages partiels possibles durant cette période.

Remboursement anticipé : possible en plusieurs fois à la condition que le court terme soit totalement réalisé

Pas de possibilités de faire plusieurs tirages (suite à un 1<sup>er</sup> remboursement, plus aucun déblocage ne pourra être effectué)

Aucune pénalité en cas de remboursement anticipé

Au vu de la situation, la commune est toujours en attente du versement des soldes des subventions, Mme Le Maire a sollicité le crédit agricole pour une prorogation de la durée du prêt. Le conseil doit délibérer à ce sujet :

### Objet de la délibération :

- autoriser Mme Le Maire à proroger la durée de différé du capital à 15 mois,
- autoriser Mme Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette demande

### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRES DU CNAS POUR LE MANDAT 2020-2026

Par délibération n°2015-012 en date du 30 avril 2015, la commune a décidé son adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité doit désigner un délégué représentant le collège des élus dont la durée du mandat est calquée sur celles des conseillers municipaux.

### Objet de la délibération :

- désigner Mme Sabrina LE BRIS FAUGLAS comme délégué au CNAS

### Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

# DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AUPRES DE L'ASSOCIATION BRUDED

Par délibération n°2020-014 en date du 29 juin 2020, le conseil décidait l'adhésion de la commune à l'association Bruded.

### Objet de la délibération :

- désigner M. Pierre-Yves RICHARD comme représentant titulaire et Hervé BRABANT comme représentant suppléant auprès de l'association,

Vote

| Pour | abstention | contre |
|------|------------|--------|
| 10   | 0          | 0      |

### Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Recensement de la population en 2021 : recrutement d'un agent recenseur

Incivilités pendant la période estivale

Nouveaux horaires mairie et agence postale

Lundi: 9h-12h30 et 13h30-17h00

Mardi: 9h-12h30 et 17h00-20h00

Mercredi: 9h-12h30 et 13h30-17h00

Jeudi: 9h-12h30

Élections sénatoriales : Stéphane COCHENNEC

Journées du patrimoine 19 et 20 septembre 2020

Déploiement de la fibre

Communes du patrimoine rural de Bretagne

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15